

L'inscription et l'acceptation des Conditions Générales de NEXTRUN s'effectue sous la seule responsabilité du salarié ou de l'administrateur.

Assurez-vous auprès de votre médecin que vous n'avez pas de contre-indication pour courir.

Chaque inscrit participe à « Give me 5 ! » sous sa propre responsabilité et atteste disposer à ce titre d'une police d'assurance individuelle accident couvrant notamment les dommages corporels. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée à quelque titre que ce soit, et notamment en cas de maladie, de blessure personnelle ou causée à un tiers, à un décès ou à des dommages matériels survenant suite à sa participation.

Chaque participant à « Give me 5 ! » s'engage à :

- 1/ Respecter les mesures sanitaires qui seront en vigueur du 26 mars au 29 mars 2021
- 2/ Ne pas courir s'il présente des symptômes de la COVID 19 ou a présenté des symptômes dans les 15 jours précédant sa course
- 3/ Ne pas courir sur un tapis de course ou utiliser un moyen de locomotion quelconque lors de l'enregistrement de ses données (rollers, vélo, voiture,...)
- 4/ Respecter le code de la route
- 5/ Ne pas cracher au sol
- 6/ Ne pas jeter de déchet sur la voie publique
- 7/ Télécharger ses données de performance de manière loyale, dans le respect des autres participants
- 8/ Respecter toute autre règle de bonne conduite que nous aurions pu oublier !!!

La participation à « Give me 5 ! » implique l'acceptation du salarié ou de l'administrateur à la transmission par NEXTRUN à la CAISSE REGIONALE des performances.

Les données collectées par la Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, responsable de traitement, seront enregistrées dans un fichier informatisé tenu par le service communication pour la finalité suivante : la collecte des performances sportives individuelles et leur partage dans le cadre du challenge sportif connecté «Give me 5 !».

Elles seront conservées pendant 1 mois puis seront supprimées.

Conformément à la réglementation Informatique et Libertés, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données sur notre site : www.ca-illeetvilaine.fr.

Vous pouvez également prendre connaissance de la Charte de protection des données personnelles des collaborateurs sur l'intranet RH.

Vous disposez également de plusieurs droits, notamment d'accès, de rectification, de modification et de suppression de vos données, que vous pouvez exercer directement auprès de notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante :

Caisse Régionale d'Ille-et-Vilaine - à l'attention du DPO - 4, rue Louis Braille, Saint-Jacques-De-La-Lande, CS 64017, 35040 RENNES CEDEX ou gdpr-dpo@ca-illeetvilaine.fr.

Vous pouvez, en cas de contestation, former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante <http://www.cnil.fr> et le siège situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Événement organisé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit –Siège social : 4, rue Louis Braille - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande - 775 590 847 RCS RENNES– Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 023 057.